

Jacques Duchesneau - Être muselé

Josée Boileau , Le Devoir, 25 février 2010

Il faut prendre garde à la diversion quand il s'agit de dénoncer les tractations douteuses qui auraient cours dans le secteur de la construction. Hier, à s'attarder sur le fractionnement de petits contrats, l'Action démocratique du Québec détournait l'attention de ce qui, 24 heures après l'annonce, méritait encore d'être considéré avec scepticisme: la nomination de Jacques Duchesneau à la direction d'une unité anticollusion du ministère des Transports.

Le ton de la leader parlementaire de l'ADQ, Sylvie Roy, était hier sans appel: le fractionnement de contrats constaté au ministère des Transports du Québec n'est qu'une manière douteuse d'éviter les appels d'offres.

Mais comme notre collègue Robert Dutrisac l'expose aujourd'hui, la pratique du fractionnement des contrats n'est pas une caractéristique de ce gouvernement. En 2002, le gouvernement du Parti québécois s'était fait interpeller à ce sujet par l'opposition libérale, car la manoeuvre sévissait dans différents ministères.

Le président du Conseil du trésor de l'époque, Joseph Facal, avait notamment fait valoir le coût élevé d'un appel d'offres, qui représentait une forte proportion du coût total quand un contrat s'élève à un peu plus de 25 000 \$. L'explication, livrée avec détails, était fort

plausible. Or ce plancher de 25 000 \$, au-delà duquel le gouvernement est tenu de procéder par appel d'offres sur invitation, n'ayant pas bougé depuis des années, on peut croire que ces fractionnements se poursuivent au sein de l'appareil public et sont même plus nombreux qu'avant.

La ministre des Transports, Julie Boulet, et son équipe ont par ailleurs répondu dès hier aux allégations de Mme Roy et les explications données étaient plus solides que lors d'une précédente sortie de l'ADQ qui, l'automne dernier, avait dénoncé l'importance de contrats accordés de gré à gré et totalisant 240 millions. Cette fois, on parle vraiment de petits contrats qui ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'imposant budget du ministère.

En fait, la conférence de presse de l'ADQ s'est tellement perdue dans les détails que la réaction du parti à la nomination de Jacques Duchesneau passait quasi inaperçue. Et c'est finalement la ministre Boulet elle-même qui a ajouté au scepticisme: monsieur Duchesneau ne bénéficiera d'aucun pouvoir spécial pour réaliser son mandat. Si ses observations le font douter, il n'aura qu'à aviser les corps policiers...

Le gouvernement libéral a vraiment réussi là une brillante manoeuvre. Non seulement un des intervenants les plus crédibles pour

dénoncer la corruption voit sa liberté de parole restreinte, mais en plus ses possibilités d'action seront fort limitées. On ne connaît pas le budget dont disposera M. Duchesneau, ni la grosseur de son équipe, mais on comprend maintenant qu'il s'agit là de détails accessoires puisque cette équipe n'aura pas de pouvoir.

En revanche, le gouvernement pourra s'appuyer pour les deux prochaines années sur la crédibilité de l'ancien chef de police de Montréal. De plus, en concentrant le travail de M. Duchesneau sur le seul ministère des Transports, il laisse dans l'ombre tout ce qui grenouille dans d'autres secteurs, notamment dans le vaste monde municipal.

Enfin, son mandat concerne exclusivement la prévention de la fraude et de la collusion. Les liens entre l'octroi de contrats et le financement de partis politiques, dont faisait encore état hier, avec pertinence cette fois, la députée adéquiste Sylvie Roy, ne sont pas inclus dans ce programme.

Il y a décidément encore nécessité d'une enquête publique sur l'industrie de la construction au Québec.